

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 237 promulguant à la Côte française des Somalis :

n° 237

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 avril 1941

Numéro JO
n° 533 du 30/04/1941

Date du numéro
30 avril 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 20 décembre 1940 modifiant l'article 2 du décret du 21 avril 1940 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1939 prohibant ou réglementant en temps de guerre l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or; 2° L'arrêté ministériel (Finances) du 20 décembre 1940 modifiant l'arrêté du 50 avril 1940 précisant les opérations prohibées ou autorisées, modifié par les arrêtés du 27 mai et du 10 octobre 1940; 3° l'arrêté ministériel (Finances) du 1 janvier 1941 modifiant le premier alinéa de l'article 6 de l'arrêté du 11 avril 1940 relatif au contrôle douanier; Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.